



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projet de règlement modifiant le règlement 06-069 applicable au secteur délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison, l'avenue Ducharme et par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland.

Projets au campus MIL

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 19 avril 2021, le projet de règlement P-06-069-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modifications en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-06-069-1 prévoit notamment un ajustement du territoire d'application du règlement 06-069, par le retrait du secteur Atlantic, ainsi que des modifications aux usages, aux hauteurs et au stationnement autorisés sur ce territoire d'application. Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ce projet de règlement et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à deux séances d'information virtuelles qui seront diffusées en direct sur ocpm.qc.ca/mil-montreal, sur Facebook et sur YouTube (@OCPMontreal). Ces séances demeureront disponibles pour visionnement après leur tenue.

La première séance se tiendra le jeudi 2 septembre à 19 h et servira à présenter le projet de règlement. À la suite de cette présentation, les citoyens et les groupes seront invités à faire parvenir en ligne ou par téléphone les questions qu'ils souhaitent poser.

Ces questions recevront réponses lors de la deuxième séance d'information virtuelle qui se tiendra le mercredi 16 septembre à 19 h. À cette occasion, des questions pourront aussi être posées en direct par téléphone.

À compter du 17 septembre, les citoyens et les groupes pourront donner leur opinion en ligne, par la poste ou par message téléphonique. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le 14 octobre.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui le désirent, débutera le lundi 19 octobre à 19 h de façon virtuelle et, avec une possibilité de présence aux bureaux de l'OCPM, au 1550 rue Metcalfe, 14^e étage.

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

Ces rencontres se tiendront en conformité avec toutes les règles gouvernementales (normes sanitaires) qui s'appliquent.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514 872-8510

Fait à Montréal, le 18 août 2021

Le greffier de la Ville de Montréal,
Emmanuel Tani-Moore, avocat